

635 - Développement de la lecture publique

Proposition de candidature au label "Bibliothèque Numérique de Référence" du Ministère de la Culture et d'approbation d'un projet de convention à conclure avec le Ministère de la culture et l'association Unis Cité

Rapport n° CD/2018/116

Service Chef de file :

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le programme des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR), lancé par le Ministère de la Culture en 2010, a pour ambition de soutenir les grandes collectivités françaises pour se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables d'atteindre de nouveaux publics, de contribuer à la modernisation des bibliothèques et de proposer de nouveaux services numériques.

Depuis 2015, le ministère de la Culture labellise des Départements : Pas-de-Calais (2015), Loire et Drôme (2016), Jura et Puy-de-Dôme (2017).

Suite au rapport Orsenna paru en 2018, le Ministère de la Culture a décidé de labelliser annuellement 5 Départements, échelle d'action désormais privilégiée pour lutter contre la fracture numérique et accompagner les nouveaux usages. La candidature de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR), déjà identifiée au niveau national pour son ingénierie et son offre numérique développée, permettrait de mieux répondre aux enjeux de pérennisation et de modernisation du réseau départemental de lecture publique, en traduction concrète du Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021.

Le label BNR aurait vocation à soutenir le Département, notamment via des aides financières significatives, dans les charges de fonctionnement et d'investissement, en appui aux projets numériques de la BDBR pour une durée qui pourrait aller jusqu'à 5 ans.

Le rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de porter la candidature du Département du Bas-Rhin au label Bibliothèque Numérique de Référence du Ministère de la culture et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec le Ministère de la culture et l'association Unis Cité pour expérimenter le déploiement de 20 jeunes en mission de service civique Education aux Média et à l'Information (EMI).

En 2010, le ministère de la Culture a lancé le programme des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR).

L'objectif du programme est d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections

et des services numériques variés et sélectionnés et par là-même d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés des pratiques culturelles et ou numériques) et de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

La labellisation BNR constituerait une opportunité pour le Département de contribuer à la mise en œuvre de l'axe digitalisation du Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021, en soutenant la nouvelle stratégie numérique de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, tout en valorisant les actions et l'accompagnement du réseau de lecture publique menés depuis 2010.

Elle positionnerait la BDBR comme acteur majeur d'une ingénierie numérique étendue, renforcée et calibrée aux besoins des réseaux intercommunaux de lecture publique en développement.

I. Le programme de Bibliothèque Numérique de Référence

Le programme s'appuie principalement sur l'attribution par le ministère de la Culture d'un label, reconnaissant la qualité du projet de la collectivité par le biais d'un dispositif d'accompagnement financier.

Il est attendu que les projets des Bibliothèques numériques de référence s'articulent autour de quatre axes :

- l'impact sur les publics (prise en compte de l'accessibilité, médiation et formation au numérique, portails et sites web, dispositifs innovants...) ;
- le développement d'une offre de collections et de services numériques (créations de services numériques, numérisation et bibliothèque patrimoniale, ressources numériques...) ;
- l'évolution des pratiques professionnelles (formation du personnel, évolution des outils informatiques et numériques, démarche d'évaluation...) ;
- le rayonnement territorial (partenariats, participation à un écosystème numérique local, inscription dans des projets régionaux/nationaux, dispositifs numériques itinérants...).

Pour le Département, l'accompagnement financier pluriannuel lié au Label Numérique de Référence permettrait :

- d'accompagner significativement la montée en compétence des équipes de la BDBR, salariées et bénévoles du réseau, dans les usages des outils et contenus culturels numériques ;
- de développer une offre de médiation numérique dans les bibliothèques et avec des partenaires, tels que CANOPEE ou le PIXEL MUSEUM ;
- de développer et de consolider l'offre de services numériques de la BDBR vers son réseau ou d'autres acteurs ou usages (supports d'animation numériques, contenus numériques qui pourraient être élargis aux collègues, par exemple),
- de développer les pratiques numériques (aménagement d'espaces numériques sur les sites BDBR, achat de matériel) ;
- de soutenir financièrement des recrutements ou coûts liés aux ressources humaines tels que frais de stages, intervenants et prestataires extérieurs, requalifications de poste de bibliothécaires ;
- d'aider d'éventuels projets de ré-informatisation, portails documentaires pour la BDBR ou sur le réseau.

Il est proposé que les actions précises soient convenues avec le réseau et les partenaires de la lecture publique du Bas-Rhin.

II. Le label Bibliothèque Numérique de Référence pourrait être une des traductions de l'ambition du Département dans le champ du numérique

En déclinaison du Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine, le projet BNR serait une des traductions de l'ambition du Département dans sa politique numérique et s'articulerait à ce titre avec d'autres projets du Département tels que le projet Smart Département, la médiation numérique intégrée au Schéma départemental de l'action sociale de proximité, le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP), ainsi que le plan numérique des collèges.

Pour la lecture publique, il constituerait un levier :

- pour faire face aux besoins croissants exprimés par les bibliothèques du réseau en matière de formation, de pratiques et de médiation numérique autour de contenus plus accessibles (plus de 20 bibliothèques ont bénéficié d'un accompagnement numérique en 2017) ;
- pour accompagner les projets de territoire, tels que les projets en cours de mise en réseau de 11 bibliothèques dans l'Outre-Forêt, ou ceux à venir du réseau de lecture publique sur le territoire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein, ou de l'Agglomération de Haguenau. Le label BNR permettrait à la BDBR de proposer des contenus à l'ensemble des habitants du territoire, contenus aujourd'hui circonscrits à une liste fermée de bibliothèques ;
- pour accroître la capacité à agir vers de nouveaux publics, notamment en lien avec les acteurs de l'insertion (ateliers numériques dédiés à l'insertion dans des bibliothèques du réseau) ;
- pour moderniser les services de la BDBR (espace numérique dans la future médiathèque de Sarre-Union, ou sur le site de Truchtersheim).

III. Les services numériques actuellement proposés par la BDBR

Le projet BNR pour le Département du Bas-Rhin s'appuierait sur les 5 dernières années d'expérimentations et de consolidations de services et d'actions numériques de la BDBR.

Les services numériques opérationnels proposés aujourd'hui par la BDBR pour les bibliothèques du réseau sont :

- la Médiathèque Numérique pour les bibliothèques du réseau : Vidéo A la Demande (VAD), lecture numérique et musique en ligne, via une plateforme d'agrégation de ressources (24h/24 et 7j/7) ;
- l'accompagnement des bibliothécaires du réseau départemental dans l'appropriation de ces nouveaux outils et de leurs usages en bibliothèque (50 rendez-vous d'ingénierie numérique en 2017) ;
- la conception et la réalisation d'animations numériques : animation inter-générationnelle avec des résidents en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des adolescents à Rhinau, tournois de jeux vidéo, heure du conte numérique... ;
- l'expérimentation, chaque année avec une autre bibliothèque du réseau, d'animation telles que celle sur le code et la programmation (Erstein), la création d'une visite en réalité augmentée du site de Truchtersheim, la création d'un tapis d'éveil connecté avec la bibliothèque de Monswiller (le numérique sans écran pour les tout-petits).

La BDBR décline aussi le numérique dans ses autres missions : politique documentaire, action culturelle, formation, valorisation et supports d'animation.

Depuis 2015, les relais de la BDBR de Sarre-Union et Villé, ouverts au public, proposent un espace jeux vidéo et, depuis le 21 octobre 2017, les jeux vidéo sont empruntables à domicile.

Des référents numériques (1,5 poste en équivalent temps plein) se consacrent au portage de projets et services numériques. La BDBR travaille également ces questions avec les bibliothèques de son réseau.

Le projet BNR permettrait d'accroître les compétences de sélection, de valorisation de ressources et de médiation pour l'ensemble du personnel de la BDBR.

Ainsi, les projets et services déjà amorcés et expérimentés par la collectivité se verraient reconnus et valorisés par ce label qui ouvrirait des possibilités d'actions complémentaires et d'amplification de l'action départementale.

IV. Propositions d'axes et de programmes de travail

L'attribution du label BNR repose sur l'analyse par l'Etat d'un dossier qui pourrait être soumis au ministère de la Culture en 2019 et qui devrait être constitué :

- d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social détaillant le projet numérique,
- d'un courrier de candidature de la collectivité adressé au Ministre de la Culture,
- d'un budget prévisionnel pluriannuel et phasé,
- des délibérations du Conseil Départemental en lien avec ce sujet.

Les axes et l'ordonnancement du travail dans les années à venir pourraient être les suivants :

Axe 1 : Développer une offre de formation interne et externe conséquente (2019/2020) :

- Montée en compétence des bibliothécaires de la BDBR et renforcement de l'accompagnement numérique des bibliothèques du territoire : cycle de formation initiale numérique, plan de formation aux usages et outils numériques des agents BDBR et du réseau, voire d'autres acteurs internes concernés par la médiation numérique ;
- Intégration du plan « Education aux Médias et à l'Information » (EMI) proposé à l'expérimentation par le Ministère de la culture sur la base de 20 jeunes en service civique dédié EMI, financés à Unis Cité, par le Ministère de la Culture et mis à disposition du Département sans frais financier (10 binômes de jeunes dans 10 bibliothèques). Cette expérimentation, d'une durée de 6 mois, serait régie par une convention tri-partite entre le Département, le Ministère de la Culture et Unis Cité.
- Pour cela, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les termes du projet de convention partenarial à conclure avec le Ministère de la Culture et Unis Cité, joint en annexe à la présentation délibération. Les Départements du Haut-Rhin, de la Meuse et de l'Hérault s'engagent simultanément dans cette démarche.

Axe 2 : Développer et rendre plus accessible l'offre préexistante de contenus (2020-2023) :

- Accroissement de l'offre de livres numériques : repenser l'accès à la plate-forme numérique, proposer de nouvelles ressources en ligne pour des publics spécifiques, renouveler et développer le parc matériel particulièrement plébiscité (prêt de tablettes et liseuses, jeux vidéo).

Axe 3 : Accompagner les pratiques et les usages dans le cadre de projets de territoires (2020-2023) :

- Possibilités de créer un laboratoire d'usages au sein de la nouvelle médiathèque de Sarre-Union, ainsi qu'un espace de pratiques numériques sur le site de Truchtersheim, création d'un fablab mobile, développement de projets de culture numérique de territoires avec les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale).

Axe 4 : Instituer, renforcer des partenariats (2019–2024) :

- Ce projet porte une ambition de travail en transversalité, à la croisée entre plusieurs champs d'action et politiques publiques pour lesquelles le Département est chef de file. Ce champ partenarial étendu pour la lecture publique s'envisage dans le même esprit à l'échelon local : associations en lien avec les bibliothèques, et des acteurs publics tels que Pôle Emploi. Ainsi, ce label contribuerait à la modernisation de l'action publique, en accompagnant le développement de nouveaux services de proximité et en impulsant de nouveaux partenariats portés par les bibliothèques sur les territoires.

Les axes pressentis, s'ils se confirment, seraient identifiés budgétairement en fonctionnement et investissement, pour les recettes et dépenses, à partir de 2020. Ils pourraient constituer un axe de travail commun avec le Département du Haut-Rhin.

La Commission Enfance Famille Education, réunie le 8 octobre, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de déposer la candidature du Département du Bas-Rhin au label "Bibliothèque Numérique de référence" du ministère de la Culture ;

- approuve les 4 axes et orientations du projet de candidature :

axe 1 : développer un axe de formation interne et externe conséquente,

axe 2 : développer et rendre plus accessible l'offre pré existante de contenus,

axe 3 : accompagner les pratiques et les usages du numérique dans le cadre de projets de territoires,

axe 4 : instituer et renforcer des partenariats dédiés au numérique sur le champ de la lecture publique ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale jointe en annexe à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Ministère de la culture et l'association Unis Cité, relative à l'expérimentation concernant à la mobilisation de jeunes en engagement de service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque, et autorise son président à la signer ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre l'ensemble des décisions relatives aux actes (dont conclusion, modification, résiliation des conventions et avenants) nécessaires à la mise en œuvre du label "Bibliothèque Numérique de Référence" précité pour la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Les opérations d'investissement et les charges de fonctionnement induites seront réalisées dans la limite des crédits inscrits aux budgets primitifs des années 2019 à 2023.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY